Ce type de droit en question est constitué par l'ensemble des règles juridiques applicables à tous. C'est donc l'ensemble des règles de droit en vigueur dans un pays à un moment donné applicable à des situations concrètes et à des cas individuels.

On parle aussi de droit positif.

Toutefois, pour qu'une personne devienne titulaire d'un droit il faut qu'un événement survienne.

Mr. ZENBAOU par un contrat passé devant le notaire BENBOUDA a un droit de propriété sur un terrain au lotissement NARJISS. La passation du contrat (acte authentique) est l'événement qui a créé le droit de Mr. ZENBAOU.

Mr. ZENBAOU par ce contrat, régi par des règles relatives au D.O.C (droit civil) qui est un droit objectif, acquiert des prérogatives (intérêts) appelés droits individuels ou droits subjectifs.

Les droits subjectifs sont donc un ensemble de prérogatives dont peut se prévaloir une personne, un sujet (==> subjectif).

Ces derniers ne peuvent exister isolément, ils ont toujours besoin d'un titulaire, d'une personne qui puisse les exercer. Ils sont toujours liés à un sujet de droit, c'est-à-dire une personne à qui la loi reconnait l'aptitude d'acquérir et d'exercer des droits et de supporter des obligations. Cette aptitude se manifeste par l'attribution de la personnalité juridique qui permet, en définitive, au sujet le droit de pouvoir exister juridiquement au sein de la société.

Ainsi, chaque sujet de droit doit posséder un ensemble de droits (se marier, passer un contrat, acheter ou vendre un

appartement, voter, changer de nom, créer une société…) et d'obligation (obligation de respecter le code de la route, d'assurer sa voiture, de ne pas prendre une deuxième épouse sans l'accord de la première épouse, de ne pas porter atteinte aux biens d'autrui…..) qui constitue son patrimoine. Ce dernier est toujours lié à la personne

Travail à faire :

1- Dégager du document les grands domaines du droit
2- Relever les liens entre ces domaines